Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM11-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.04.28 DCM11

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15 avril 2026
Date d'affichage : 15 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, LE DREN Vincent, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procuration : Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

Absente : Mme Patricia NORMANT.

Mme Valérie CARADEC a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Demandes de subventions - DETR/DSIL – PNP 2026 - Pont du Moulin du Roy
Domaine : 7.5 Subventions - Délibération relative aux demandes de subventions

Exposé

La Préfecture du Finistère a diffusé, en novembre 2024, la circulaire relative aux demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL. Celle-ci demeure applicable pour l'exercice 2026. Les catégories d'opérations éligibles à ces dotations sont hiérarchisées par ordre de priorité.
Parmi celles-ci, le projet de réhabilitation du Pont du Moulin du Roy s'inscrit, d'une part, au titre de la DETR, dans la priorité n°1 « travaux d'aménagement de centres-bourgs (y compris la voirie, hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité », et, d'autre part, au titre de la DSIL, dans le cadre des opérations de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics. De plus, une subvention sera sollicitée au titre du programme national « Ponts-Travaux » (PNP).

Eléments de contexte :

Le Pont du Moulin du Roy constitue un ouvrage structurant permettant le franchissement de l'Hyère et assurant la liaison entre les communes de Kergloff et Carhaix-Plouguer. Il présente un état de dégradation nécessitant une intervention.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260428-20260428_DCM11-DE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	**Montant HT (€)**	**Financeur(s) associé(s)**	**Montant HT (€)**	**%**
Maîtrise d'œuvre	21 875	Etat – DETR/DSIL 2026	150 000,00	38,89%
Etudes complémentaires	5 000	Cerema – Programme national « Ponts – Travaux »	60 000,00	15,55%
Travaux de réhabilitation	358 874	Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 - V2	68 000,00	17,63%
		Poher Communauté (EPCI)	30 490,00	7,90%
		Sous-total des co-financements	**308 490**	**79,97%**
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	**77 259**	**20,03%**
Sous-total – Maîtrise d'œuvre	*21 875*			
Sous-total – Etudes préalables et complémentaires	*5 000*			
Sous-total – Travaux de réhabilitation	*358 874*			
TOTAL	**385 749**	**TOTAL**	**385 749**	**100,00%**

Délibération

Vu le courrier du Préfet, en date de novembre 2024, précisant les modalités d'attribution de la DETR et de la DSIL,

Vu le dispositif du programme national « Ponts-Travaux », porté par l'Etat,

Vu le Pacte Finistère 2030 – Volet 2, porté par le Conseil Départemental,

Considérant la nécessité de réhabiliter le Pont du Moulin du Roy,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du PNP 2026 pour cette opération, à hauteur de 210 000 €, soit 54,44% du coût HT des dépenses ;
- Autoriser M. le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour cette opération, à hauteur de 68 000 €, soit 17,63% du coût HT des dépenses ;
- Autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote

☒ **Nbre d'abstention : 1 (M. Philippe SINDE).**

☐ Nbre de vote « contre » :

☒ **Adoptée à la majorité**

☐ Adoptée à l'unanimité

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

Mme Valérie CARADEC,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE